

COMPTRE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 2 SEPTEMBRE 2009
--

L'an deux mil neuf, le deux septembre, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, Etaient présents : M. LAVERIE Raoul, Maire, Mme EBERHARDT Josiane M. GALY Philippe, M. GRASSET Jean-Paul, M. CLAUSSIER Philippe, Mme JAUBERT Stéphanie, M. DEBUCHY Georges, M. DUDRAGNE Jean-Luc, Mme HODISTER Martine, Mme MAREIGNER Muriel, M. HAMELIN Bernard, M. LONGHI Michel, Madame RICCI Corinne, Monsieur BOURDAIS Frédéric

Etait absente excusée :

Mme DE LA TULLAYE Patricia ayant donné pouvoir à Mme EBERHARDT Josiane

Mme JAUBERT Stéphanie a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

URBANISME

MODIFICATIONS SIMPLIFIES DU P.L.U

Suite au décret 2009-722 du 18 juin 2009 pris en application de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée de son PLU. Cette modification porte sur des éléments mineurs et vise à diminuer les obligations de recul par rapport aux limites de leur terrain d'assiette dans deux zones urbaines, à augmenter le coefficient d'emprise au sol et le coefficient d'occupation des sols dans une zone urbaine, supprimer un emplacement réservé et à rectifier une erreur matérielle.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations seront mis à sa disposition en mairie pendant une période d'un mois aux jours et heures habituelles d'ouverture.

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR DES OPERATIONS DE PLUS DE 10 LOGEMENTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de reprendre l'instruction de ces permis qui était de compétence DDE à compter du 15 septembre 2009.

Pour l'instruction spécifique du dossier du CLOS DE LA FONTAINE, un juriste assistera les services municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession de deux parcelles communales

DECIDE d'acquérir une bande de terrain en réserve foncière

REFUSE d'accéder à la demande d'un administré de préempter un bien sans maître en vue de sa rétrocession à ce dernier.

INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal, à l'unanimité, REITERE sa demande d'inscription au prochain conseil communautaire de la Brie des Moulins afin qu'une étude de faisabilité technico-financière soit menée par une commission spécifique en vue d'une éventuelle acquisition par cette structure intercommunale de la propriété de l'UGECAM située sur le territoire communal.

Par délibération en date du 29 juin dernier, le conseil communautaire de la Brie des Moulins a approuvé son adhésion aux études suivantes :

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite - Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostic pour les établissements recevant du public,
- Offre en haut débit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces projets d'extension de compétences

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

M. le Maire fait part des observations émises par Mme l'Architecte des Bâtiments de France, suite à sa consultation sur les projets d'aménagement de la Grande Rue.

QUESTIONS DIVERSES

- Evocation des décisions du Préfet quant aux attributions des subventions de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement - 2009 :
- Subvention attribuée pour l'aménagement d'une aire de jeux publique pour enfants en bas âge dans le parc municipal.
- Subventions refusées pour l'aménagement des bâtiments administratifs et l'aménagement du local technique.
- Evocation des mesures prises en matière de prévention contre la pandémie de grippe 4 (H1N1) dans les écoles et dans les différents services municipaux.